VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

Conseil municipal du 1^{ER} juillet 2025 Liste des délibérations

N° délibération	Objet de la délibération	Etat
2025-093	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
2025-094	Décisions du Maire	Approuvée
2025-095	Convention de partenariat entre Bourges 2028 et la commune de Saint-Florent-sur-Cher – 2025-2029	Approuvée
2025-096	Accord-cadre armées – collectivités	Approuvée
2025-097	Encadrement, gestion et compensation des heures supplémentaire	Approuvée
2025-098	Recrutement : emplois permanents au service Secrétariat général et urbanisme	Approuvée
2025-099	Convention d'occupation pour une passerelle bas débit LoRaWan – RIP 36 – 2025-2035	Approuvée
2025-100	Occupation du domaine privé de la commune – Ecole Militaire Préparatoire Technique de Bourges – du 25 au 28 août 2025	Approuvée
2025-101	Service multi-accueil « les P'tites Frimousses » : règlement de fonctionnement – version 5	Approuvée
2025-102	Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cher - pilotage du projet de territoire : chargé de coopération CTG	Approuvée
2025-103	Marché de services d'assurances – Lot n° 1 – assurance des dommages aux biens : avenant n° 3 pour ajout des vélos à assistance électrique	Approuvée
2025-104	Marché de services d'assurances – Lot n° 2 – assurance des responsabilités : avenant n° 1 pour révision des conditions d'assurance	Approuvée
2025-105	Renouvellement de la mise à disposition de personnel de la commune auprès du Centre Communal d'Action Sociale	Approuvée
2025-106	Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de FerCher	Approuvée
2025-107	Tarifs municipaux - Gratuité exceptionnelle de la location de la salle Roseville – Union Nationale des Parachutistes section 180 cher - le 19 octobre 2025	Approuvée
2025-108	Tarifs municipaux - Gratuité exceptionnelle pour le prêt de matériel – Union des Commerçants et Artisans (UCA) – le 29 juin 2025	Approuvée

Date d'affichage et de mise en ligne : 03/07/2025